

TTE 22 2016.RRGR.64

Propositions de renvoi

Version 2

Le 20.03.2017 / CDA

Loi sur les déchets (LD) (Modification)

Auteur-e-s	Proposition	+ ++	- --
PLR (Haas)	Renvoi du projet au Conseil-exécutif afin qu'il présente le plus rapidement possible au Grand Conseil un nouveau projet qui garantira le financement par le budget ordinaire (alimenté par les recettes fiscales) des frais non couverts, c'est-à-dire des coûts qui ne peuvent pas être facturés aux pollueurs pour des raisons juridiques ou de facto.		-
Les Verts (Rüfenacht)	Renvoi du projet au Conseil-exécutif assorti de la charge suivante : la loi sur les déchets sera rapidement modifiée de sorte que l'assainissement des 450 installations de tir restantes (installations de tir à 300 mètres et tir au petit calibre, au pistolet et à armes de chasse) soit financé selon le principe du pollueur-payeur. La participation des différentes sociétés de tir sera adaptée à leur situation financière. Des modèles de remboursement par versements échelonnés sur une longue durée seront envisagés.		-
Bhend (PS)	Renvoi du projet au Conseil-exécutif afin qu'il présente le plus rapidement possible au Grand Conseil un projet qui garantira que tous les frais d'assainissement des installations de tir soient intégralement supportés par les personnes qui les ont occasionnés ou par les utilisateurs et utilisatrices des installations de tir.		-

